

Comité territorial "Basse vallée du Doubs, Clauge & Guyotte"

le 7 juin 2017 à 18h00 à Annoire

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Nom	Organisme & fonction
M. WOYNAROSKI Stéphane	Président du Comité de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, Conseiller Régional de Bourgogne - Franche-Comté délégué à la biodiversité et l'agenda 21
M. BERNARDIN Daniel	Vice-président du Comité de rivière en charge de la basse vallée, Vice-président du Grand Dole
M. LAGALICE Christian	Maire d'Annoire, Vice-président de la CC de la Plaine Jurassienne, Président du Syndicat de la Sablonne
M. DÉCOTÉ Yves	Vice-président de la CC Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura
M. PETITJEAN Patrick	Maire de Molay, Président de la CC de la Plaine Jurassienne, Président du Syndicat Mixte Doubs-Loue
M. GARNIER Jean-Noël	Maire de Saint-Loup
M. SARDET Elian	Adjoint au Maire de La Loye
M. CURLY René	Maire de Villette-les-Dole
M. LEGRAND Jean-Luc	Adjoint au Maire de Villette-les-Dole
Mme KULAGA Liliane	Maire de Mont-lès-Seure
M. THIEBAUT Pierre	Maire de Longwy-sur-le-Doubs
M. LEGROS Alain	Adjoint au Maire de Sermesse
Mme DOREY Marie-Madeleine	Maire de Charette-Varennes
Mme JAILLET Claudette	Maire de Pierre-de-Bresse
M. De TRUCHIS François	Adjoint au Maire de Lays-sur-le-Doubs
M. CANET Daniel	Maire de Longepierre
M. BARRAULT Luc	Maire de Charnay-lès-Chalon
M. DAUBIGNEY Jean-Michel	Maire de Tavaux, Vice-président du Conseil Départemental du Jura
M. GAY Rémy	Maire de Pourlans
M. RICHARD Jean-Paul	Maire de Frontenard, Président du Syndicat de la Guyotte
M. ESPAZE Marc	Maire de Santans
M. LOMBARD Jacques	Maire de Gevry
M. MILAVEC Patrick	Adjoint au Maire de Gevry
M. PLATHEY René	Maire de Neublans-Abergement
M. MATHEZ Christian	Maire de Peseux
M. BONGAIN Cédric	Vice-président de la Chambre d'Agriculture du Jura

M. GRAPPE André	Président de l'AAPPMA "La Gaule du Bas Jura"
M. MATHY Michel	Secrétaire de l'AAPPMA "Doubs et Guyotte"
M. CHAIZE Denis	Directeur du Syndicat Mixte Doubs-Loue
M. PORTERET Vincent	Chargé d'intervention à l'Agence de l'Eau RMC
M. MARIUS Edouard	Chargé de missions à la CC de la Plaine Jurassienne
M. PEYRTON Thierry	Chargé de missions à la fédération des chasseurs de Saône-et-Loire
M. SASSARD Frédéric	Chef de projet Eau à l'ONF
Mme HORENT Sophie	Chargée de missions Natura 2000 "Basse vallée du Doubs" à l'EPTB Saône & Doubs
M. MOREAU Robert	Membre du Syndicat des digues de Charnay-lès-Chalon
M. TOPIN Frédéric	Conservateur de la Réserve Nationale de l'Île du Girard à Dole Environnement
Mme BESANCON Julie	Chargée de missions Natura 2000 "Bresse jurassienne" au CPIE de la Bresse du Jura
M. PARRA Stéphane	Coordinateur du Contrat de rivière à l'EPTB Saône & Doubs
Mme RICOCHON Clémence	Coordinatrice du CR Orain à l'EPTB Saône & Doubs
M. CHAMPION Thomas	Stagiaire concernant la qualité des cours d'eau à l'EPTB Saône & Doubs

EXCUSES

Nom & Organisme

M. GUITON Jacques, Maire de la Chapelle-Saint-Sauveur et Président de la CC du canton de Pierre-de-Bresse
M. ACCARY André, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
M. DAVID Franck, Vice-président du Conseil Départemental du Jura
Mme RAMEAUX Claude, Maire de Navilly
M. CORDIER Etienne, Maire et Mme ELOUARD Josée, Adjointe, à la commune de Petit-Noir
Mme CURY Delphine, agent technique de l'Agence Française pour la Biodiversité
M. CHASSIGNOL Rémy, chargé de missions à la FDPPMA de Saône-et-Loire
M. ALBERT Philippe, Chef de Service Agriculture, Eau et Milieux Naturels au Conseil Départemental du Jura
Mme MORETTY-VERDET Pascale, Responsable du service "Territoires" à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
LPO de Franche-Comté

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. WOYNAROSKI, Président du Comité de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, M. BERNARDIN, Vice-président du Comité de rivière en charge de la basse vallée du Doubs et M. LAGALICE, Maire d'Annoire, accueillent les participants à cette quatrième réunion du Comité territorial "Basse vallée du Doubs, Clauge & Guyotte".

DISCOURS D'INTRODUCTION

M. LAGALICE introduit la réunion en présentant la commune d'Annoire située à un carrefour départemental (limite entre le Jura et la Saône-et-Loire) et hydraulique puisqu'Annoire est bordée par le Doubs et reçoit l'ensemble des eaux issues de l'amont du bassin.

M. BERNARDIN remercie M. le Maire d'Annoire pour l'accueil et la mise à disposition de la salle de réunion ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence à ce Comité territorial, le précédent ayant eu lieu le 23 juin 2015 à Petit-Noir.

M. BERNARDIN rappelle qu'il avait été décidé de créer les Comités territoriaux afin de constituer des instances plus locales associant les communes du territoire, contrairement au Comité de rivière, instance officielle dont la composition est fixée par Arrêté interpréfectoral et dont l'échelon cible est l'EPCI ou le groupement d'EPCI.

M. WOYNAROSKI indique que le bilan à mi-parcours du contrat de rivière "Vallée du Doubs et territoires associés" à l'ordre du jour de cette réunion doit être validé en Commission des aides de l'Agence de l'eau avant la fin de l'année 2017. Pour respecter ce délai, un dépôt au plus tard à l'automne est nécessaire. Une validation par le Comité de rivière du contrat sera donc à prévoir pour septembre dernier délai.

M. WOYNAROSKI ajoute que dans le cadre du bilan à mi-parcours, il sera également proposé d'étendre le périmètre du contrat à deux affluents supplémentaires :

- le bassin du Cusancin, sur le secteur de Baume-les-Dames, qui ne bénéficiait jusqu'à présent d'aucun programme de gestion/restauration,
- le bassin de l'Orain, qui fait actuellement l'objet d'un contrat de rivière arrivant à échéance en fin d'année et qui ne sera pas renouvelé, compte-tenu que l'Agence ne souhaite plus se réengager sur des contrats de rivière couvrant des bassins versants de faibles superficies.

Cette proposition est conforme à ce qui a été évoqué en début d'année dans le cadre du Comité de rivière Orain, présidé par Mme Chantal TORCK. Cela semble, en outre, plutôt cohérent car ce bassin est similaire à celui de la Guyotte situé plus à l'aval et faisant partie de la démarche.

M. WOYNAROSKI salue à ce titre la présence de M. DÉCOTÉ, Vice-président de la communauté de communes d'Arbois, Poligny, Salins (CCAPS), convié exceptionnellement à ce Comité territorial afin d'assister au fonctionnement du contrat de rivière Doubs. Il termine en indiquant que le mode de gouvernance du bassin de l'Orain et son intégration au sein des instances du contrat Doubs n'ont pas encore été définis et pourront être réfléchis dans le cadre du bilan du contrat de rivière Orain qui doit se poursuivre jusqu'à la fin d'année.

▪ **ORDRE DU JOUR**

M. WOYNAROSKI présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Bilan global de la première phase de mise en œuvre (2014-2017) ;
2. Actions "phare" prévues en 2017 : étude de la qualité des cours d'eau et Observatoire de la mobilité du Doubs ;
3. Programme d'actions 2018-2020 pour la basse vallée du Doubs : validation de la stratégie et recueil des demandes locales.

▪ **BILAN GLOBAL DE LA PREMIERE PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT (2014-2017)**

M. PARRA (EPTB) présente l'état d'avancement global du programme d'actions du contrat de rivière dont la mise en œuvre a démarré en 2014 et les actions engagées sur le territoire de la basse vallée du Doubs (à l'aval du barrage de Crissey), de la Clauge et de la Guyotte.

Depuis la signature du contrat en juillet 2014 pour la durée 2014-2020, ce dernier est en phase de mise en œuvre des actions. Un point d'avancement avait été présenté lors du dernier Comité en juin 2015. Aujourd'hui, le programme d'actions du contrat est donc à mi-chemin de la fin de la période de sa mise en œuvre. Il s'agit donc de faire un premier bilan.

Objectifs de ce bilan à mi-parcours :

- Faire le point sur la gouvernance, le pilotage et l'animation du contrat
- Apprécier l'évolution de l'état des cours d'eau et des pressions
- Evaluer techniquement et financièrement l'avancement du contrat et les éventuels points de blocage
- Réactualiser le contrat et affiner le programme d'actions : ajout des opérations émergentes et retrait des actions bloquées ou non faisables dans les délais impartis

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant : http://www.eptb-saone-doubs.fr/IMG/pdf/170607_diapo_coter_bvd.pdf

M. CANET (Maire de Longepierre) demande si l'étude de l'érosion de la berge au droit de la prairie de la Paule, débutée en 2015, a avancé. Il indique que certains arbres vont être abattus afin d'éviter qu'ils ne tombent dans le Doubs. Le secteur du pré Raquin va également faire l'objet d'un déboisement.

M. PARRA (EPTB Saône & Doubs) répond que cette étude va être intégrée à la démarche d'Observatoire de la mobilité du Doubs évoquée au point suivant de ce Comité territorial.

▪ **ACTIONS "PHARE" EN 2017 SUR LA BASSE VALLÉE DU DOUBS**

M. PARRA présente les actions phare qui sont programmées en cette année 2017 : étude de la qualité des eaux des rivières du territoire du contrat (stage en cours de réalisation à l'EPTB) et Observatoire de la mobilité du Doubs entre Crissey et Navilly (étude initiée en juin 2017).

- **Observatoire de la mobilité du Doubs :**

M. CANET s'interroge sur la possibilité de démanteler le seuil constitué d'enrochements localisé à l'aval de l'érosion de la berge de la prairie de la Paule qui avait été envisagée il y a 2 ans. La question a-t-elle avancé ? Dans le cas contraire, il faut rapidement se pencher sur ce projet.

M. PARRA indique que cette éventualité sera étudiée plus finement dans le cadre de la définition d'un projet de territoire si le seuil joue effectivement un rôle sur les érosions de berge constatées à l'amont.

M. LAGALICE note que le tracé du Doubs a beaucoup évolué entre Annoire et Fretterans ces dix dernières années, la rive droite correspondant à présent à la rive gauche.

M. DAUBIGNEY (Maire de Tavaux, Vice-président du CD39) demande le niveau de précision de l'étude engagée et le nombre de projets/zooms qui seront conduits sur la basse vallée du Doubs. En effet, la question de la mobilité du Doubs sera l'une des préoccupations majeures des communes dans les prochaines années et il risque d'y avoir des frustrations.

M. PARRA explique que l'objectif final de l'étude sera d'identifier deux secteurs prioritaires au niveau desquels un projet de territoire permettant de concilier les usages présents avec la mobilité du Doubs sera bâti en concertation avec les acteurs locaux. Ces secteurs prioritaires seront des sites où le Doubs présente une dynamique active et où la mobilisation et les volontés locales sont importantes. Ces sites, déjà en partie connus, sont relativement nombreux. Toutefois, afin de ne pas s'éparpiller et de concentrer les efforts en vue de l'aboutissement d'un projet, seuls 2 territoires seront retenus dans un premier temps.

M. DAUBIGNEY se questionne sur le devenir des autres secteurs qui ne seront pas sélectionnés dans le cadre de cette étude. Pourront-ils être traités à moyen terme ? Les exemples des communes de Champdivers et de Peseux sont évoqués.

M. PARRA rappelle que malgré la volonté de restreindre le nombre de sites sur lesquels un projet de territoire sera construit, des grands principes de gestion/restauration de l'espace de bon fonctionnement du Doubs seront détaillés à l'échelle de l'ensemble de la basse vallée et les acteurs locaux les plus volontaires pourront s'approprier et mettre en œuvre cette démarche s'ils le souhaitent.

M. LAGALICE souligne que les problématiques prioritaires auxquelles l'Observatoire de la mobilité devra répondre concernent la protection des ponts dont les piles tendent à se déchausser ainsi que la perte de foncier agricole liée aux érosions de berge.

M. CHAIZE (Syndicat Mixte Doubs Loue) ajoute qu'au-delà des choix de sites qui seront effectués, cette étude permettra de donner de la perspective à l'échelle de l'ensemble du linéaire du Doubs en hiérarchisant les enjeux et en croisant les remontées locales avec les conclusions de l'étude.

M. BONGAIN (Vice-président de la CA39) note que, compte-tenu de l'importante variabilité du fond du lit mineur du Doubs, il apparaît nécessaire de réaliser des profils en travers au droit des secteurs à enjeux de manière complémentaire au profil en long qui est proposé dans le cadre de l'étude topographique du Doubs.

M. PORTERET (Agence de l'Eau) indique que si l'enveloppe financière prévue le permet, la réalisation de quelques profils en travers au niveau des secteurs à forte mobilité devrait être possible.

M. MARIUS (CC de la Plaine Jurassienne) rappelle que les données produites dans le cadre de l'Observatoire de la mobilité permettront d'alimenter les documents de planification de l'aménagement du territoire des EPCI (PLUI par exemple) et qu'à ce titre il apparaît important que les intercommunalités soient associées au Comité de pilotage de l'étude.

M. PARRA ajoute qu'effectivement les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) tels que celui qui va être défini sur la basse vallée du Doubs dans le cadre de cette étude, peuvent être inscrits dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU,...). En outre, les EPCI font bien partie du Comité de pilotage de l'étude.

M. BERNARDIN signale qu'initialement l'Observatoire n'était pas inscrit au programme d'actions du contrat de rivière mais qu'il est bien issu d'une concertation locale. Les délais paraissent effectivement longs pour les acteurs locaux mais ce temps est nécessaire pour consolider l'expertise et limiter les risques d'erreur. C'est pourquoi 3 études importantes sont ou vont être engagées très prochainement. L'objectif final est bien d'aboutir à un outil innovant et performant qui puisse répondre et être utilisé sur les autres territoires qui ne feront pas partie des deux retenus. Il faut que chacun ait bien conscience qu'il s'agit probablement de l'action la plus innovante du contrat de rivière à l'avenir.

M. PORTERET note qu'actuellement les EPCI sont en cours de réflexion concernant les modalités d'exercice de la GEMAPI. Aussi, si la démarche a effectivement pris un peu de retard, ce délai permettra de synchroniser cette étude avec les conclusions des réflexions menées sur le territoire concernant la GEMAPI. Cette étude ouvrira peut-être par exemple de nouvelles perspectives concernant la gestion des digues de la basse vallée du Doubs.

M. WOYNAROSKI remarque que cela ne va forcément jamais assez vite dans le cadre de ce genre de démarche novatrice où la demande locale et les enjeux sont importants. Toutefois, il faut aussi être conscient des contraintes et des délais conséquents inhérents à la concertation locale et au fonctionnement des collectivités (procédures de marchés publics par exemple).

- **Etude de la qualité de l'eau des rivières du contrat Doubs :**

M. LOMBARD (Maire de Gevry) indique que suite aux importants investissements consentis par sa commune en matière d'assainissement, aucune eau usée n'arrive à présent directement au Doubs. La qualité de la morte des fontaines qui recevait avant les rejets semble ainsi s'améliorer de manière notable.

M. BERNARDIN informe que le rendu de l'étude doit intervenir en septembre, ce qui permettra d'identifier les actions prioritaires à conduire en matière de restauration de la qualité de l'eau durant la seconde partie du contrat de rivière. C'est pour cette raison que ce type d'actions n'est pas encore mentionné dans les tableaux qui ont été transmis en préalable à ce Comité.

M. CHAIZE regrette que le projet de restauration de la confluence Doubs-Loue, conduit par le SMDL, ne soit pas mentionné dans le bilan à mi-parcours. En effet, le contrat de rivière doit être intégrateur et informer les membres du Comité de rivière de l'ensemble des actions menées sur le territoire, quel que soit le Maître d'ouvrage de l'opération.

M. GRAPPE (Président de la Gaule du Bas Jura) souligne que la problématique de la qualité de l'eau des rivières concerne essentiellement les réseaux. Ainsi, très souvent, malgré les bons rendements annoncés et leur modernité, les stations d'épuration n'ont un rendement que de 50% en raison des réseaux unitaires encore existants. Il signale ensuite que 4 unités de méthanisation sont en cours de réalisation sur le bas Jura. Il serait intéressant, selon lui, de renouveler ce type de projet novateur et favorable pour la qualité de l'eau sur d'autres territoires.

M. WOYNAROSKI note qu'il s'agit d'investissements conséquents qui tendent à se développer actuellement. Il existe encore toutefois des problèmes à résoudre.

Mme BESANCON (CPIE Bresse du Jura) s'interroge sur la proposition de retirer les actions composant le volet "Amélioration de la qualité de l'eau" du contrat de rivière à l'occasion du bilan à mi-parcours alors que la situation concernant la qualité physico-chimique des cours d'eau ne semble pas s'améliorer au vu des éléments exposés en cours de séance.

M. PARRA rappelle que les actions dont le retrait est proposé concernent uniquement le volet agricole car le contexte actuel ne permet par leur réalisation (contexte réglementaire et économique peu favorables). Cette décision a en outre été prise en concertation avec les chambres d'agriculture. En ce qui concerne les actions d'amélioration de l'assainissement domestique, elles seront proposées ultérieurement, suite au rendu du stage relatif à la qualité de l'eau porté par l'EPTB.

M. DAUBIGNEY salue le travail réalisé par les agriculteurs et les chambres d'agriculture au niveau des aires d'alimentation de captage (AAC). En tant que Vice-président du SIAEP du recépage, il constate que l'eau potable est à présent de meilleure qualité et à un prix relativement réduit. Il regrette le manque de communication sur ce sujet qui ne concerne effectivement pas directement les rivières mais plutôt l'eau potable.

M. PORTERET remarque que le volet agricole des démarches contractuelles peine à avancer et que les actions n'ont pu être initiées dans le cadre du contrat de rivière Doubs. Cela fonctionne effectivement mieux au niveau des AAC mais il est important de rappeler qu'on dispose d'un levier réglementaire dans ce cas. Il regrette ensuite que l'étude diagnostique du bassin versant de la Guyotte, point noir du département de Saône-et-Loire, ne puisse être engagée par la Chambre de Saône-et-Loire. En effet, il serait intéressant de mener cette étude sur un territoire restreint afin de cibler et de tester des actions novatrices permettant de réduire les intrants.

M. PARRA répond que dans le cas du bassin de la Guyotte, le problème est d'ordre financier, l'étude n'étant aidée qu'à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau.

M. BONGAIN souligne les investissements conséquents réalisés par les agriculteurs notamment dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE) et la baisse des aides à destination des agriculteurs souhaitant reconverter leur exploitation en bio. De plus, la diminution et le blocage des aides accordées dans le cadre de Natura 2000 est un frein supplémentaire à la réalisation des actions.

M. LAGALICE est conscient de ce problème qu'il ne peut que constater en tant que Président du site Natura 2000 "Basse vallée du Doubs".

M. MARIUS indique que 2 SIAEP sont présents au niveau du territoire de la Plaine Jurassienne et sont souvent cités comme exemple pour la qualité de leur eau potable. Dans le cadre de la Loi NOTRE, la compétence Eau/Assainissement doit revenir aux EPCI à compter de 2020. Un certain nombre d'études ont donc été engagées au sujet de la structuration des territoires vis-à-vis de l'eau potable et de l'assainissement. L'échelon intercommunal semble donc pertinent pour mener cette réflexion.

M. WOYNAROSKI rappelle la présence d'un élu de la Chambre Régionale d'agriculture à l'occasion du Comité territorial du Doubs Moyen qui a réaffirmé l'engagement de sa structure dans le contrat de rivière et la nécessité de faire preuve de pédagogie et de sensibilisation sur la question de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

M. BERNARDIN ajoute qu'il a rencontré plusieurs fois la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire qui est un partenaire important du contrat de rivière mais qui ne peut intervenir sur des projets dont le financement n'atteint pas 80%.

▪ **PROGRAMME D' ACTIONS 2018-2020 POUR LA BASSE VALLÉE DU DOUBS**

M. PARRA présente le travail qui a été réalisé en vue de la mise à jour du contrat. En effet, engagé en début d'année, ce travail a déjà fait l'objet d'un partage et de réflexions entre les partenaires techniques et financiers du contrat, et avec les maîtres d'ouvrages locaux, et notamment les intercommunalités, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI effective dès janvier 2018.

L'idée est d'aboutir à un programme d'actions réactualisé à la fois ambitieux et cohérent, en adéquation avec les capacités (en termes de moyens humains et financiers) et les priorités des maîtres d'ouvrages locaux.

Il faut cependant tenir compte des évolutions récentes de la situation réglementaire et institutionnelle (réorganisation territoriale des intercommunalités et création de la GEMAPI), et du fait que dans ce contexte tous les maîtres d'ouvrages ne puissent d'ores et déjà (ou d'ici juillet) s'engager de manière ferme et précise sur un programme d'actions. Pour autant, il est nécessaire que soient validés ensemble le contour et les grandes lignes de ce programme, ainsi que la mise en œuvre de certaines actions bien engagées ou emblématiques.

Le diaporama utilisé pour la présentation est disponible sur le site Internet de l'EPTB, au lien suivant : http://www.eptb-saone-doubs.fr/IMG/pdf/170607_diapo_coter_bvd.pdf

M. LAGALICE indique que l'objectif de la deuxième partie du contrat en ce qui concerne la Sablonne sera de restaurer les berges et les bandes enherbées afin d'en refaire une rivière et non plus un fossé agricole.

M. WOYNAROSKI interroge M. DÉCOTÉ sur la position de la CCAPS vis-à-vis de l'intégration de l'Orain dans le contrat de rivière Doubs.

M. DÉCOTÉ (Vice-président de la CCAPS) répond que la participation de la CCAPS à 3 contrats de rivière (Loue, Doubs et Seille) va démultiplier les intervenants. Malgré tout, si le contrat de rivière Doubs permet de poursuivre les actions initiées dans le cadre du CR Orain tout en bénéficiant de financements avantageux, alors la CCAPS n'émet aucune opposition. Cela semble d'ailleurs logique en raison des problématiques assez similaires entre l'Orain et la basse vallée du Doubs. Des interrogations subsistent toutefois encore en ce qui concerne la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

M. PARRA souligne qu'il est important de bien différencier la question de la gouvernance du territoire (contrat de rivière) de celle de la mise en œuvre des actions (compétence GEMAPI).

M. WOYNAROSKI demande s'il existe des oppositions à l'intégration du bassin versant de l'Orain.

M. DÉCOTÉ affirme que cette proposition semble légitime dans le cadre d'une gestion du cours d'eau à l'échelle du bassin versant.

M. BONGAIN y est plutôt favorable également dans la mesure où l'avis des acteurs locaux continuera à être bien pris en compte.

M. WOYNAROSKI conclut la réunion en remerciant les intervenants pour la qualité de leurs présentations, et les participants à la séance. Le compte-rendu sera transmis par voie électronique.

Contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, secteur Basse vallée du Doubs, Clauge & Guyotte :

Contacts locaux

Daniel BERNARDIN

Vice-président en charge de la basse vallée du Doubs, la Clauge et la Guyotte

Stéphane PARRA

Coordinateur du contrat en charge de la basse vallée

Tel : 03.81.87.55.42

Mail : stephane.parra@eptb-saone-doubs.fr